



**CONSULTATION PUBLIQUE :
AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE ST-GEORGES**

**Mémoire des Amis de la montagne
Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal
17 avril 2019**

I. Préambule

L'Office de consultation publique de Montréal a été mandaté pour réaliser des audiences publiques sur le projet d'agrandissement de l'école St. George's de Montréal, qui se trouve sur le flanc sud du mont Royal.

La consultation publique porte sur un projet de modification au *Plan d'urbanisme* de la Ville de Montréal touchant le taux d'implantation permis sur ce terrain. Le taux d'implantation autorisé actuellement est de 35 %, mais les bâtiments de l'école occupent déjà 48,5 % de la surface de la propriété par droits acquis. Le projet ferait augmenter cette occupation à 55 %. La réalisation du projet entraînerait aussi la modification de la carte du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*.

II. Présentation de l'organisme Les amis de la montagne

Fondé en 1986, l'organisme à but non lucratif Les amis de la montagne a pour mission de protéger et de mettre en valeur le mont Royal en favorisant l'engagement de la communauté et l'éducation à l'environnement. Nos actions ont pour objectif de favoriser la prise de décisions éclairée en faveur de la pérennité du mont Royal et d'assurer que la protection de la montagne dans son ensemble soit au cœur des discussions entourant le développement de la métropole.

Les amis de la montagne travaillent de manière concertée avec les instances municipales, tout comme les propriétaires de grands ensembles privés et institutionnels, afin de trouver des solutions pour protéger et mettre en valeur le patrimoine collectif que constitue le mont Royal. C'est dans cet esprit que nous avons initié ou collaboré à des démarches ayant notamment mené à l'établissement du *Site du patrimoine* (1987), à la réalisation du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* (1990 et 2009) et au décret d'*Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal* (2005).

III. Présentation de notre intérêt pour le projet d'agrandissement de l'école St-George's

Le projet d'agrandissement de l'école St-George's nécessite une modification au *Plan d'urbanisme* de la Ville de Montréal relativement au taux d'implantation de la carte de l'annexe I du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* (2009).

Également, l'école St-George's faisant partie du site patrimonial du Mont-Royal, Les amis de la montagne prônent la réalisation d'un projet qui intègre les visées telles qu'établies dans les principaux plans faisant autorité en la matière, dont :

- Le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* (PPMVMR)
- L'*Atlas du paysage du Mont-Royal*
- Le *Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal*.

C'est dans ce contexte que Les amis de la montagne ont analysé le projet de l'école St-George's et que nous souhaitons partager nos conclusions relativement à la modification demandée au *Plan d'urbanisme*.

IV. Analyse appuyée sur le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*

Pour l'étude du projet de l'école St-George's, nous nous sommes appuyés sur l'interprétation des documents mentionnés ci-haut, particulièrement le PPMVMR qui préconise une approche distincte pour l'encadrement du cadre bâti. Cette approche vise avant tout à « appliquer la notion de "capacité limite de la montagne" à accueillir de nouvelles constructions » (p. 35).

Les amis de la montagne adhèrent à cette approche et la défendent fermement. Le plan stipule également que l'approche pour les grands ensembles institutionnels de la montagne « vise à concilier leur croissance avec la protection des patrimoines de leurs propriétés et de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, cette conciliation devant constituer un des premiers objectifs de la planification concertée de leur développement » (p. 35).

Bien que l'école soit une institution de petite taille, nous trouvons important d'appliquer ce principe et de considérer dans leur analyse le besoin de mise à niveau et d'agrandissement des bâtiments de l'école.

V. Un projet respectueux envers la montagne

Les amis de la montagne ont constaté que l'agrandissement demandé est relativement faible avec une augmentation de 5,5 % du taux d'implantation. La volumétrie de l'annexe reprend la volumétrie existante, et le projet fait preuve d'une volonté d'intégration harmonieuse au milieu. Le projet d'agrandissement n'aura aucun impact sur les vues sur et depuis la montagne.

Cependant, nous voulons souligner l'impact lumineux potentiel de l'agrandissement sur l'environnement et le paysage nocturne. Cette dimension est parfois négligée dans la réglementation et l'autorisation de projets. Les amis de la montagne recommandent une discrétion dans le paysage.

Nous comprenons aussi que le projet prévoit le réaménagement complet de la cour avec une réduction considérable de la surface asphaltée et son verdissement. Par ailleurs, Les amis de la montagne saluent l'effort mis en place pour augmenter la canopée et intégrer des espèces indigènes.

De ce fait, Les amis de la montagne estiment que le projet proposé concilie l'agrandissement du cadre bâti d'une institution avec la protection des patrimoines du mont Royal. Nous croyons aussi que ce projet permettra de pérenniser cet équipement collectif qui renforce une mixité d'usages

au sein du site patrimonial déclaré. Pour toutes ces raisons, Les amis de la montagne ne s'opposent pas à la modification, dans ce cas particulier, du *Plan d'urbanisme* de la Ville de Montréal relativement au taux d'implantation de la carte de l'annexe I du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*.

VI. Recommandation à la Ville de Montréal pour tout projet sur le mont Royal qui nécessite une modification aux règlements d'urbanisme

Les amis de la montagne sont néanmoins de l'avis que cette modification doit être un cas exceptionnel qui ne constitue pas un précédent à répéter, et que toute demande de modification future de grandes institutions exige une analyse rigoureuse et son autorisation, des arguments convaincants.